الشركة الوطنية للإذاعة و التلفزة
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⴰⴷ ⵜⵉⵍⵉⴼⵣⵢⵓⵏ
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 02/24/A.T/t.m

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- ***Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;***
- ***Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;***
- ***Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;***
- ***Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1er Janvier 2021.***

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° **02/24/A.T** est lancée pour le recrutement de **six (06) Techniciens de maintenance** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
Technicien de maintenance	06 postes	- Titulaire d'un diplôme de BTS, DTS ou équivalent	BAC + 2	- Electronique - Réseaux et/ou Télécommunications

Article 2 : Principales missions

Le Technicien de maintenance est garant du bon fonctionnement en continu de l'ensemble des équipements techniques et informatiques dédiés à la production, à la post-production et à la diffusion. Son rôle est de :

- Procéder à la maintenance préventive des matériels ;
- Collaborer et participer à la désinstallation et l'installation des régies audiovisuelles ;
- Intervenir rapidement sur appel pour procéder à des interventions de maintenance correctives ;
- Participer aux études pour faire évoluer les installations et les mettre en œuvre ;